



Indemnisation apres accident vie privee

Par **thierry schmitt**, le **21/02/2009** à **10:58**

bonjour,rnrnen promenant les chiens d'un ami, ces derniers m'ont fait tombé : poignet fracturé en 2 endroits avec hospitalisation et 6 semaines d'arrêt de travail.rnrnAprès premiers contacts avec l'assurance du propriétaire des animaux :refus de prendre en charge l'indemnisation de l'accident car il y a transfert de responsabilité.rnrnMon assurance , elle refuse de prendre en charge car considère que je suis le responsable donc non indemnisable.rnrnY a-t il une solution afin que je sois indemne car ma perte de salire sera très importante et me placera dans une situation difficile ?rnrnmerci de votre reponse

Par **chaber**, le **21/02/2009** à **13:59**

bonjour,rnChacun des assureurs a raison.rnLes chiens sont sous votre garde et vous devez en assumer la responsabilitérnPartant du principe que l'on ne peut se causer un dommage à soi-même, selon les art 1382 et suivants du code civil, nul ne pourra intervenir.